

Note argumentaire

Les annonces contre les retraitées et retraités

L'ex-Premier ministre Bayrou a attaqué brutalement les personnes en retraite et annoncé un budget de fortes économies visant principalement les retraité·es. Les régressions annoncées viennent de loin, et même bien d'avant Barnier. Nous ne connaissons pas encore ce qu'annoncera le Premier ministre, mais il est à craindre qu'il suive peu ou prou la ligne de son prédécesseur. Pour se préparer aux mauvaises mesures qui vont revenir, les 9 organisations de retraité·es ont mis en commun leurs réflexions et arguments pour mettre à disposition des équipes cet argumentaire.

Les équipes peuvent en faire ce qu'elles veulent, diffuser plus ou moins largement cette note, reprendre les arguments sur chaque thème pour en faire une série de tracts, etc.

Appel de l'intersyndicale nationale des 8 « confédérations » syndicales

Le 15 juillet 2025, le Premier ministre François Bayrou a annoncé la volonté du gouvernement d'imposer des mesures d'austérité drastiques dans le budget 2026 avec l'objectif affiché de 43,8 milliards d'euros pour 2026.

L'ampleur de l'attaque a relancé l'intersyndicale à 8 organisations syndicales qui a mis en place aussitôt une pétition :

<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/budget-les-sacrifices-pour-le-monde-du-travail-ca-suffit/>

Elle a aussi mis en ligne une plateforme <https://stopbudgetbayrou.fr/> qui décode les différentes mesures annoncées par le 1^{er} ministre.

Appel de l'intersyndicale à la mobilisation :

C'est un plan d'austérité d'une brutalité inédite : suppression de deux jours fériés, coupes dans les services publics, remise en cause du droit du travail, énième réforme de l'assurance chômage, gel des prestations sociales et celui des salaires des fonctionnaires comme des contractuel·les, désindexation des pensions de retraites, doublement des franchises médicales, remise en cause de la 5^e semaine de congés payés...

Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraité·es, les malades.

Nous invitons les salarié·es, les privés d'emplois, les jeunes et les retraité·es à s'informer, à échanger et à partager cette plateforme ainsi qu'à faire signer la pétition intersyndicale pour demander l'abandon immédiat de ces mesures.

L'argumentaire ci-dessous du groupe des 9 organisations de retraitées et retraités (G9) ne contient que les annonces qui ne touchent que les personnes en retraites, et celles qui concernent essentiellement les retraité·es.

Les personnes en retraite subissent principalement 4 mesures : la suppression de l'abattement fiscal de 10 % au profit d'un abattement forfaitaire à 2 000 euros, le gel des pensions de retraite, le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG, et enfin le gel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Elles subissent également la régression des services publics et du système de santé (doublement des franchises médicales, révision du statut des ALD), que les personnes âgées utilisent davantage que la moyenne de la population.

L'abattement de 10 %

Le Président du MEDEF, Patrick Martin, a rêvé de la suppression de ce qu'il juge « aberrant et contre-nature », « l'abattement de 10 % pour frais professionnels qui coûte 4,5 milliards d'euros par an ».

Le Premier ministre veut le faire en partie, il souhaite remplacer, dans le calcul de l'impôt sur le revenu « l'abattement de 10 % pour frais professionnels » des retraité·es par un forfait de 2 000 €. Le 1^{er} ministre commence par mentir pour mieux faire passer cette régression, il sait très bien que ces 10 % d'abattement ne correspondent en rien à des « frais professionnels » que des personnes en retraite ne peuvent pas avoir puisqu'elles sont « sans profession ». Ces 10 % sont historiquement, depuis 1978, la contrepartie des possibilités de fraude fiscale ouvertes aux titulaires d'autres revenus. Dans le Code Général des Impôts, la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels des traitements et salaires des salarié·es est l'article 83, l'abattement de 10 % pour les pensions est l'article 158, personne ne peut les confondre ! Le 1^{er} ministre annonce qu'il va « parler vrai » et il énonce et amplifie une fausse information !

En plafonnant « l'avantage » à 2 000 euros par foyer fiscal chaque année (au lieu de 4 321 € en 2025), le 1^{er} ministre décide d'augmenter l'impôt sur le revenu des personnes qui perçoivent plus de 20 000 euros de pension par an, soit plus de 1 666 euros par mois.

Combien de personnes seraient touchées ? Selon les calculs de Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), (à voir en cliquant [ici](#)) :

- **Rien ne changerait pour la moitié des pensionné·es**, les plus modestes, puisqu'elles et ils ne sont aujourd'hui pas imposables.
- **1,5 million de ménages verraient leur impôt baisser**, dont 1 million appartiennent à la moitié de retraité·es la plus aisée en termes de niveau de vie. Ce sont surtout (pour 2/3) les couples ne comptant qu'une seule personne en retraite qui y gagnent. C'est le cas lorsque l'autre personne du couple a une baisse, une stagnation ou une augmentation du revenu inférieure à l'inflation.
- **5,2 millions de ménages connaîtraient une augmentation de leurs impôts**, pour la plupart des retraité·es seul·es faisant partie des 30 % les plus aisés. Une partie d'entre eux ne payaient pas d'impôts, et perdent des exonérations (taxe d'habitation, certains services publics), des prestations versées sous conditions de revenus et autres avantages sociaux (tarifs sociaux, chèques énergie, tarifs de transport réduits, aides au logement, etc.)

En euros, les retraité·es plus aisé·es seraient davantage mis·es à contribution, sachant que, pour ce gouvernement, un retraité « aisé », ça commence à 1 700 euros de pension par mois !

En niveau de vie, l'effort est plus important pour le bas et le milieu de l'échelle, moins douloureux pour les revenus plus élevés.

Voir la partie en bleu clair des deux graphiques ci-dessous, en euros et en niveau de vie.

Selon Pierre Madec, « *sur le plan budgétaire, l'introduction de l'abattement forfaitaire entraînerait une baisse d'impôt de l'ordre de 300 millions d'euros pour les ménages gagnants, contre une hausse de 1,1 milliard d'euros pour les perdants, soit un solde net de l'ordre de 800 millions d'euros de recettes fiscales pour l'État* ».

Année blanche

L'ex-Premier ministre Bayrou a annoncé l'austérité « l'État se fixe comme 1^{ère} règle de ne pas dépenser davantage à l'euro près en 2026 qu'en 2025, à l'exception de l'augmentation de la charge de la dette et des dépenses supplémentaires pour le budget des armées ». Il prévoit une « année blanche » qui devrait « économiser » 7,1 milliards d'euros, avec le gel des pensions (3,7 milliards d'euros), le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG (1,4 milliard d'euros), le gel de l'Aspa, l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

L'année blanche frappe essentiellement les retraité·es (3,7 milliards sur les pensions de retraites) et les pauvres (1,3 milliard de gel des prestations sociales), selon l'Institut des politiques publiques (IPP). Pierre Madec (OFCE) confirme : « *En pourcentage du niveau de vie, ce sont bien les ménages les plus modestes qui verraient leur revenu le plus réduit par une année blanche* ».

Le gel des pensions de retraite devrait entraîner une perte de revenu disponible de l'ordre de 3,7 milliards d'euros pour les ménages comptant au moins un·e retraité·e. Les graphiques ci-dessous montrent les conséquences (barres en bleu foncé) :

- **En euros**, le premier graphique confirme l'intuition : la perte est proportionnelle au montant de la pension.
- **En % de niveau de vie**, le deuxième graphique montre un écart faible, les 10 % les plus démunis perdent 0,72 % de leur niveau de vie, les autres déciles perdent au maximum 1,03 % et le dernier décile, les plus aisés, perdent « seulement » 0,77 % car leur abattement était déjà limité à 4 321 €.

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu devrait augmenter les impôts d'environ 400 millions d'euros pour les ménages qui comptent au moins un retraité, sur les 1 200 millions d'euros qu'espère le gouvernement par cette mesure. Le gel toucherait la moitié des ménages comptant au moins un retraité soit 6,7 millions de ménages. La perte s'élèverait au maximum à 0,14 % du revenu, à 120 € par an.

Sur les graphiques, les pertes apparaissent en jaune.

Coût total de ces 4 mesures

Au total, l'ensemble de ces 4 mesures devrait réduire de 4,9 milliards d'euros le revenu disponible des ménages comprenant au moins un·e retraité·e. Cela représente une baisse de près de 1 % de leur niveau de vie moyen, qui va de 100 à 930 € pour un·e retraité·e seul·e.

En net, ces ménages seraient très largement mis à contribution puisque 90% devraient voir leur niveau de vie réduit par les 4 mesures annoncées contre seulement 5% de ménages gagnants. Bien entendu, ces effets seront très inégalement répartis, en fonction à la fois du niveau de vie et de la composition des revenus de chaque ménage.

Sur les graphiques, il apparaît que les couples ne comptant qu'un seul retraité sont quasiment les seuls à gagner à la mise en place des mesures étudiées. Au contraire, les retraité·es seul·es ou en couple devraient quasiment tous enregistrer des pertes de revenu disponible en 2026 du fait des mesures annoncées. Le gros des pertes s'expliquerait par le gel des pensions mais la mise en place du nouvel abattement réduirait tout de même le revenu disponible des retraités les plus aisés.

En euros, ces pertes seraient croissantes avec le revenu des ménages, allant de 100 euros environ pour les retraités seuls appartenant aux 10 % de retraités les plus modestes à 1 000 euros pour les couples de retraités appartenant aux 10 % de retraités les plus aisés.

Les retraités seuls et dont le niveau de vie est supérieur à la médiane des retraités seraient les plus pénalisés par la mise en place de l'abattement forfaitaire, ces foyers fiscaux bénéficiant aujourd'hui d'un abattement maximum de l'ordre de 4 300 euros, réduit mécaniquement à 2 000 euros par la mesure.

Rapportées à leur niveau de vie, pour les retraité·es seul·es, les pertes devraient être croissantes avec le niveau de vie exception faite des 10 % les plus aisés relativement protégés par la part de revenu financier dans leur revenu disponible. Les couples comptant 2 retraités verraient leur niveau de vie amputé de l'ordre de 1 % quel que soit leur décile d'appartenance. Pour les autres couples comptant uniquement un·e retraité·e, cet impact serait réduit à -0,4 % environ.

Quelques montants des pertes en euros à cause des 4 mesures (gel des pensions, abattement de 10 %, gel de l'ASPA, blocage des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG) :

- Pour les retraité·es vivant seul·es : de 100 € à 930 €.
- Pour les couples de retraité·es : de 170 € à 1 000 €.
- Pour les couples ne comptant qu'un·e seul·e retraité·e : de 60 € à 510 €.

Pour connaître la perte totale, il faut ajouter d'autres mesures qui concernent toute la population, et parfois davantage les personnes âgées, comme toutes les économies sur la santé (voir page 5 : 50 € de doublement des franchises médicales ; 72 € de remise en cause partielle de l'ALD, Affection Longue Durée).

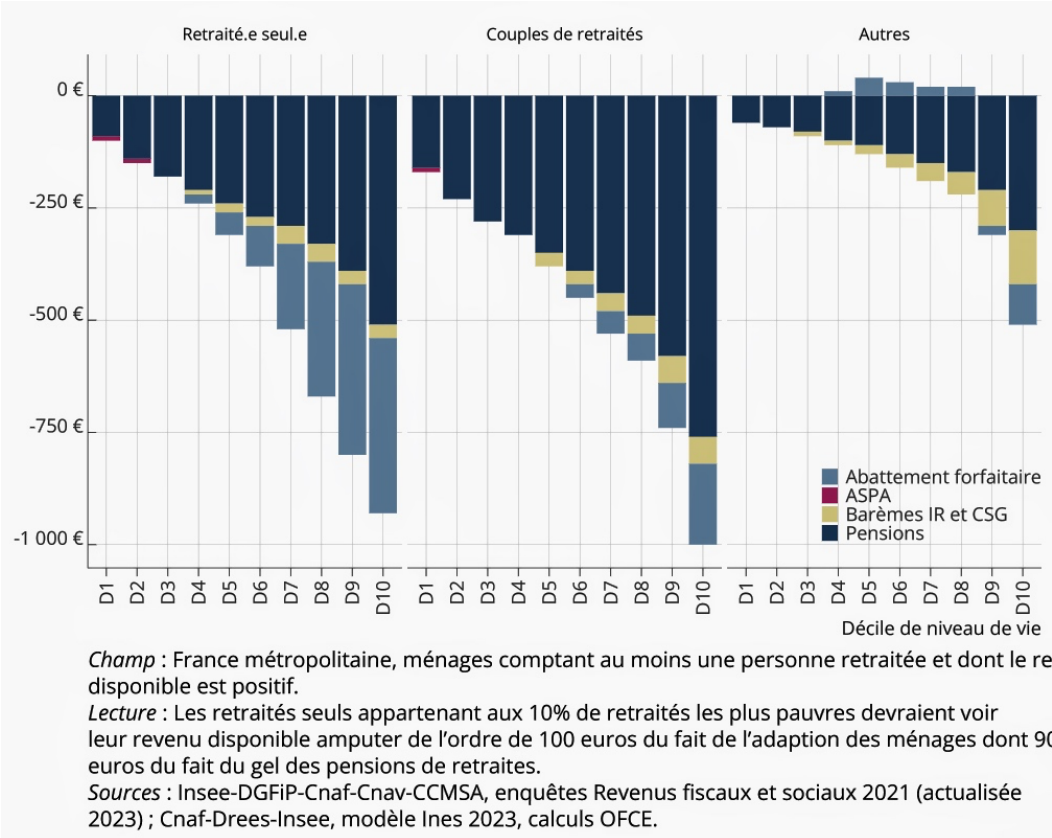
Les graphiques

Perte en euros, par décile de niveau de vie et composition familiale : retraité·e seul·e ; couple de retraité·es ; couple dont une seule personne est en retraite (nommé autres).

D1 : Décile 1, soit les 10 % les plus pauvres de la population

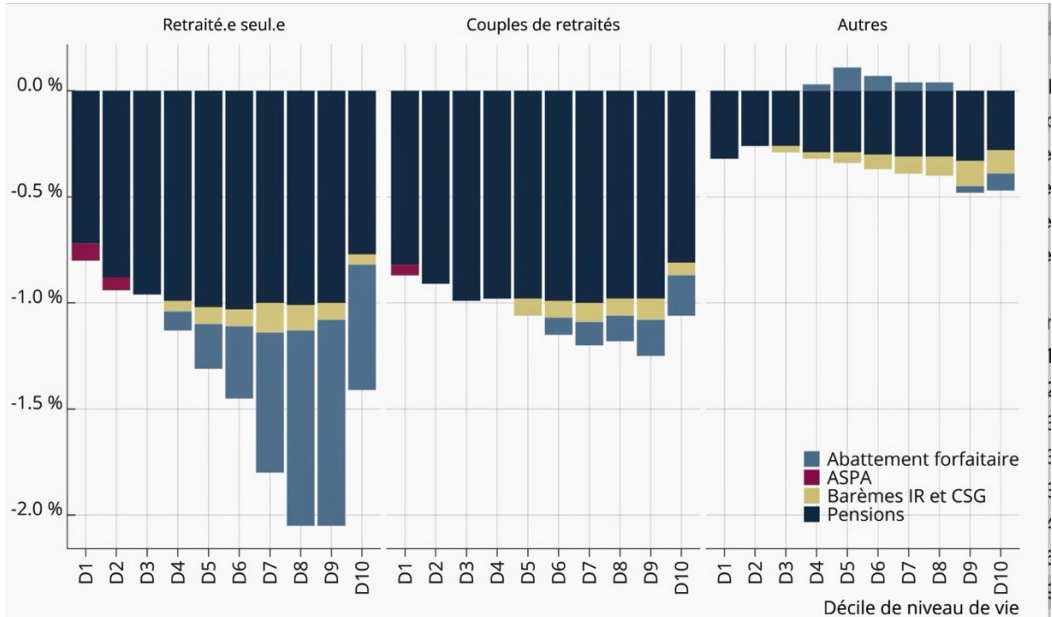
D2 : Décile 2, soit entre les 10 et les 20 % les plus pauvres

D10 : Décile 10, soit les 10 % les plus riches de la population.



Perte en % de ni-veau de vie, par décile de niveau de vie et composi-tion familiale.

Lecture : les 10% de retraité·es seul·es les plus pauvres per-draient 0,7% à cause du gel des pensions et 0,1% au titre de l'ASPA.

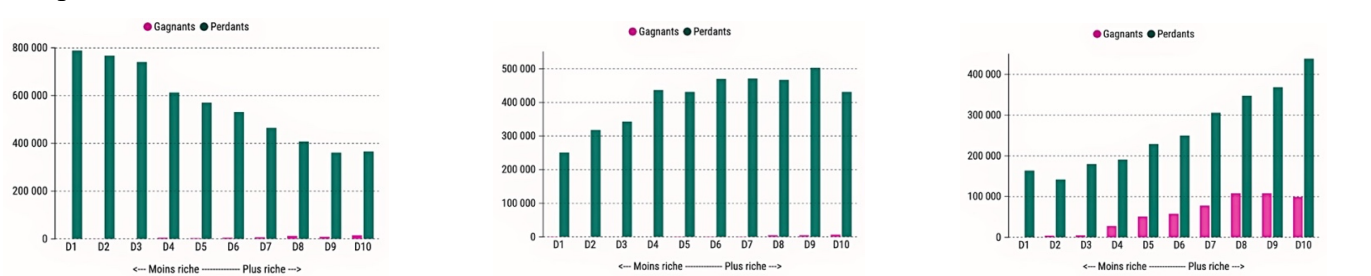


Nombre de retraités impactés par les mesures, par décile de niveau de vie et composition familiale

Gagnants et perdants pour un retraité seul

Pour un couple de retraité·es

Pour un couple avec un·e seul·e retraité·e



Les personnes en retraite seraient impactées par d'autres mesures

L'ex Premier ministre a évoqué aussi les niches fiscales (3,4 milliards), le gel des autres prestations sociales, ... Par exemple, le graphique montre en rouge la perte de l'ASPA pour les bas revenus.

Les « économies » imposées à l'État (10 milliards d'euro, dont 4,8 de suppressions d'emplois) et aux collectivités territoriales (5,3 milliards) se traduiraient par la suppression de 3 000 postes, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois, le recul de services publics, ... alors qu'avec l'âge, les services publics sont de plus en plus indispensables.

L'« année blanche », le gel toucherait, outre les pensions, les pensions d'invalidité, les prestations de solidarité comme le RSA ou l'AAH (allocation aux adultes handicapés), l'allocation de solidarité pour l'autonomie, les prestations dédiées aux familles (la prestation d'accueil du jeune enfant et les allocations familiales), les aides au logement (APL), ainsi que des plafonds de ressources pour y avoir accès, etc. Les plafonds de ressources utilisés pour calculer les droits aux prestations familiales seraient aussi gelés en 2026 par rapport à 2025.

Les ménages retraités seraient particulièrement pénalisés par les « économies » sur les dépenses de santé

La dégradation de la santé augmente avec l'âge. Les « économies » (5,5 milliards) pousseraient les malades précaires à renoncer aux soins.

Le doublement des franchises médicales ferait passer la franchise sur les boîtes de médicaments de 1 à 2 euros, sur la consultation chez le médecin généraliste de 2 euros à 4 euros... dans la limite des plafonds, qui passeraient de 50 euros par assuré et par an, à 100 euros. Ce n'est plus 50 euros, mais 100 euros que les personnes les plus malades devront donner chaque année.

Concrètement, un grand nombre de médicaments ne seront plus remboursés. Le paracétamol, vendu moins de deux euros, sera désormais à la charge des patients. Une personne atteinte d'une pathologie grave et contrainte de recourir à un transport sanitaire devra assumer un reste à charge de 16 euros.

Le prélèvement des franchises par les soignants mettra en cause le tiers payant, pilier de notre système de santé, transformant les soignants et les pharmaciens en percepteurs. La Complémentaire Santé Solidaire (C2S), qui ne concerne que les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, laisse des millions de patients modestes sans protection.

La remise en cause partielle de l'ALD (Affection Longue Durée) frapperait particulièrement les personnes âgées, qui sont plus malades que les autres, 43 % des plus de 64 ans sont en ALD. Ils peuvent se soigner correctement aujourd'hui grâce à la prise en charge à 100 % des soins et médicaments strictement liés à la pathologie de leur ALD, mais le doublement des plafonds, selon une première estimation, leur coûtera en moyenne 72 euros de plus ! Les annonces de Bayrou réduisent le rôle de l'ALD de deux façons :

- Limiter le remboursement à 100 % aux soins/produits en lien direct avec l'affection de longue durée.
- Faire sortir du statut ALD les personnes en amélioration ou en rémission (sans signes de la maladie, mais pas sans risque de rechute), alors que le risque de récurrence nécessite un suivi régulier pour détecter tôt une possible rechute et éviter des traitements plus lourds et handicapants, plus coûteux pour la société.

Réduire et suspendre le remboursement des suivis va totalement à l'encontre des campagnes salutaires de prévention, remboursées et prônées actuellement.

La baisse du pouvoir d'achat des pensions pourrait durer plusieurs années.

Le Comité de suivi des retraites, dans son avis de juillet 2025 qui sera soumis au COR en novembre, estime « *qu'une sous-indexation cumulée des pensions versées par les régimes de base de l'ordre de 2 % ou un peu supérieure au cours des cinq prochaines années permettrait de ramener le système à l'équilibre en 2030* ».

Le projet de budget de la Sécurité sociale pourrait minorer la revalorisation des retraites de base de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'évolution de l'inflation chaque année entre 2027 et 2030, pour « économiser » 3,6 milliards d'euros en 2027, 4,8 milliards en 2028 et 6 milliards en 2029 (en net, c'est-à-dire en tenant compte notamment des effets sur la CSG).

Les annonces de François Bayrou qui visent principalement les personnes en retraite vont être reprises et s'accompagner de faux arguments sur la situation des retraité·es pour tenter de faire accepter les régressions sociales, vont susciter la résurgence et l'amplification des critiques, parfois virulentes, contre ces « vieux improductifs, oisifs, plus riches que la moyenne de la population, qui coûtent cher, notamment à la Sécurité sociale (pensions, maladie) ... », tout cela pour opposer les uns aux autres, diviser et tenter de justifier la suppression de la déduction de 10 % dans le calcul de l'impôt sur le revenu, l'absence revalorisation des pensions, etc.

Les (faux) arguments contre les retraité·es et leurs prétendus « avantages et privilèges »

Les « boomers » privilégiés en ayant vécu pendant les 30 glorieuses ?

La vie des retraité·es serait bien meilleure que celle des jeunes ? Pour diviser les générations entre elles, c'est ce qu'affirment l'ex Premier ministre Bayrou et plusieurs économistes bien-pensants, habitués aux plateaux télé. Les retraité·es auraient dilapidé les richesses de la terre, émis des gaz à effet de serre sans se préoccuper de l'avenir. Les générations âgées feraient payer aux jeunes générations la facture climatique et environnementale.

Ils ont tort. Les « boomers » n'ont pas connu les 35 heures. Dans les années 1950 et 1960, les durées effectives moyennes oscillaient entre 45 et 46 heures hebdomadaires. La facture climatique et environnementale, elle a déjà été payée par les victimes de l'amiante, par les victimes de l'installation et de la prolifération de la chimie dans l'agro-alimentaire (tant les cultivateurs, vignerons, éleveurs, etc., que les

familles à qui ces productions alimentaires étaient majoritairement destinées), par les victimes des conditions de travail dans les mines, les industries extractives, la sidérurgie, les transports, les usines textiles, tout ce qui florissait pendant ce que les économistes désignent les « Trente glorieuses ».

Qu'ils aillent interroger des personnes en Ehpad pour leur demander ce que veulent dire les Trente Glorieuses. Ces années ont été glorieuses pour le développement de certaines valeurs boursières dans l'industrie, la pétrochimie, puis dans des services et pour l'expansion d'un certain capitalisme, c'est tout.

Et dans les Ehpad, ils peuvent aussi tomber sur d'anciens combattants qui ont connu, participé et subi les guerres coloniales, ont été envoyés en Algérie voire en Indochine. Nous ne le souhaitons pas pour les jeunes.

La contribution économique et sociale de la participation sociale des retraité·es

La participation sociale des retraité·es se distingue de celle de la population générale par le fait qu'elle ne peut plus prendre pleinement appui sur les lieux de socialisation que sont le monde du travail ou celui de la parentalité.

Cependant, par leurs activités et les services rendus, les retraité·es sont producteurs de richesse que l'Insee estime entre 29 milliards (si le bénévole est payé au SMIC brut) et 55 milliards (si payé au tarif d'employé de maison), voir page 72 du rapport HCFEA en cliquant [ici](#). La meilleure connaissance de la participation des seniors et la valorisation économique et sociale de leur contribution présente un intérêt en soi, mais peut également constituer un appui pour combattre certains préjugés sur la « charge nette » qu'ils représenteraient pour notre pays.

La participation sociale s'entend ainsi, dans son acception large, comme « être actif et participer à des activités civiques, ainsi qu'à des activités de loisirs et de divertissement », sans oublier les relations interpersonnelles.

Un rôle de représentation affirmé

Les mandats politiques et associatifs :

- Présidents d'associations 48 %
- Assemblée nationale 18,5 %
- Sénat 41,1 %
- Conseillers régionaux et territoriaux 28,4%
- Maires 61,1 %

Les effets des réformes des retraites

- Le taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans atteindrait 61 % en 2030 et 71 % en 2070.
- La réforme de 2023, est susceptible d'avoir une incidence à la baisse sur le potentiel de seniors s'investissant socialement pour la collectivité.

